Il y a ceux qui communiquent beaucoup, et ceux qui préparent les dossiers et interviennent en CHS …

**Vous trouverez donc joint le Compte rendu du CHS du 12 juin dernier : bonne lecture**

**Point I : Approbation des pv des séances des 30 septembre 2013 et 28 mars 2014.**

**8,5 mois pour avoir un compte rendu**, nous avons établi un **nouveau record** !!!

La CGT demande : **à ce que la production et la diffusion des comptes rendu du CHS soit systématiquement faite pour le CHS suivant.**

Réponse de l’Exécutif : pas toujours possible,  tous les deux CHS c’est bien …

Commentaire CGT : c’est sûr que si l’on veut être efficace il faut s’en donner les moyens …

**Point II : Présentation du projet de plan d’actions prévention et santé au travail.**

La CGT fait remarquer  10 fiches nous ont été présentées : elles ont le mérite d’exister mais **cela reste encore très imprécis** **notamment sur les calendriers proposés** **exprimés au mieux en semestre au pire en années, ainsi que sur le manque d’intégrations de préconisation émanant de l’enquête Technologia.**

Exemple : la fiche 8 « favoriser le maintien dans l’emploi des agents en aménageant les postes de travail » **calendrier proposé :  2014- 2015**Réponse de l’Exécutif : Vous n’êtes jamais content

Commentaire CGT : les faits parlent d’eux-mêmes…

Par ailleurs, la CGT est intervenue  sur

- « l’observation » de la santé au travail :  
**la CGT est opposée à tout observatoire** et revendique l’action immédiate du CHS avec des propositions très concrètes pour y remédier.  
Actions à engager : tout porte sur la question de la santé de l’agent, mais **rien sur les conditions de travail qui rendent malade**

- créer les postes nécessaires, saisie des  commissions paritaires pour le reclassement,

**Point III : communication de l’Avocat de la région sur le certificat d’exposition amiante**

La collectivité ne serait pas tenue de délivrer ce certificat, sauf en cas d’exposition avérée.

La CGT a demandé : En CHS nous avions acté que les agents qui le souhaitaient auraient la possibilité de **d’examen complémentaires or ces examens n’ont pas été faits pourquoi ?**

Réponse du docteur BERIOT : Les collègues qui ont sollicités ont été reçus et après entretien n’ont pas souhaités faire d’examens complémentaires

La CGT a demandé : **L’attestation de présence** à la Tour Montparnasse n’est toujours pas parvenue à tous les collègues.

Réponse des services de l’UPRH : pour l’UAD c’est fait, les autres effectivement pas encore mais UIAE semaine prochaine et UDEV en cours.

Commentaire CGT : **n’hésitez pas à nous contacter si vous n’avez rien reçu**

La CGT a demandé à l’avocat de la Région : Dans la présentation de la situation de non exposition avérée que  vous  faite, les agents de l’UPMG ont été oubliés ?

Réponse de l’avocat : **l’intervention portait sur la non obligation de la fiche d’exposition d’un point de vue juridique**. De toutes les façons la délivrance ou non de la fiche d’exposition des risques **n’empêche en rien le recours juridique contre l’employeur.**

**Point IV : Présentation du rapport des médecins de prévention au titre de l’année 2013 (siège et lycées).**

La CGT a posé de nombreuses questions, mais on vous épargne et on vous livre un extrait :

* Les rapports sur les agents du siège et des lycées ont été rendus entre décembre 2013 et janvier 2014, **qu’est ce qui justifie un délai de six mois pour les présenter au CHS ?**
* L’effectif pris en charge progresse mais le nombre d’agents vus diminue, pourquoi ?

-          Réponse : allongement de la durée des visites et un même agent est vu plusieurs fois (à sa demande)

* Visite de reprise après accident du travail, 3 pour le siège et 42 pour les lycées,  que le CHS apprend ce jour ? **Ou est l’efficacité du CHS un an après !**

o   Réponse de l’exécutif : cela reste peu et puis on mélange tous les accidents de travail sans tenir compte de la gravité

o   Commentaire CGT : **donc le CHS n’est pas informé des accidents de travail !**

* seulement 413 agents en risque contact public dans les lycées, ce qui veut dire que les autres agents ne sont pas en contact avec des élèves ?  si des élèves ne sont pas le public, un agent qui est malmené par des élèves de quel risque s’agit-il alors ?
  + Réponse du : les élèves ne sont pas le public
  + Commentaire CGT : donc s’il y a des problèmes avec des élèves cela ne sera pas un risque professionnel  et pourtant …
* Concernant l’augmentation importante des travailleurs handicapés de 18 en 2008, à 264 en 2013. Alors qu’il y a peu de maladies professionnelles identifiées, n’y a-t-il pas un glissement de l’un vers l’autre ?
  + Réponse du Médecin: Non pas de lien ou c’est très rare

* **il faut travailler sur la pénibilité du travail et donc sur la prévention**

En fin de rapport, il est écrit : « Le nombre de maladies professionnelles déclarées et connues des médecins est manifestement sous évalué »

-          **c’est ce que dit la CGT depuis fort longtemps.**

….pour la version complète des questions posées, contactez-nous…

**Point V : Présentation du bilan d’activité du service social du personnel au titre de l’année 2013.**

Pour  la CGT  Il est anormal que le bilan social se résume aux difficultés personnelles des agents et n’ait aucun lien avec les situations professionnelles.

Voici un résumé des questions posées par la CGT :

En 2013, 72 agents ont bénéficié de secours exceptionnels pour un montant total de 44 000 euros,

L’orientation et l’accompagnement des agents, après analyse de leur situation vers d’autres types d’aides de droit commun (en lien avec les Conseils généraux, Centres Communaux d’Action Sociale, associations, mutuelles, CAF, etc.) ont été poursuivis en 2013.

question CGT  quel suivi et quel retour pouvez-vous nous faire sur ces situations ?

o   en clair ces orientations ont-elles eu l’effet escompté escomptée?

Réponse : pas de retour du suivi

question CGT  La majorité des demandes adressées au service social du personnel concerne les problématiques **liées à la sphère financière et au logement**.

Pour la CGT, cela repose clairement la question des promos des catégories C, de l’IAT, et de l’augmentation des salaires

**Point VI : Instauration du port d’une tenue pour les agents de certains services de l’UPMG (logistique, accueil, sécurité, réception, réunions et automobiles).**

questions CGT **:**

-          quel coût ?

-          De quel type de vestiaire parle-t’on ?

-          Pour accéder au vestiaire les agents ne doivent pas passer par l’extérieur : cela est-il garanti sur tous les sites ? (interrogation sur barbet)

-          Concernant les tenues :

Certains agents ont **2 tenues d’autres une seule**. **Nous ne comprenons pas que les agents identifiés comme ayant des travaux salissants n’ai qu’une seule tenue** C’est très étonnant, ce qui va poser problème quand elle sera au lavage …

**Donc la CGT demande : 4 tenues pour tous les agents qui travaillent en extérieur (2 tenus par saison)**

* Réponse de l’UPMG : effectivement on va revoir le nombre de tenues avec les agents service par service
* Réponse de l’Exécutif : il faut que les agents aient suffisamment de tenues , Me SABBAN rencontrera les agents en septembre.

**Par ailleurs la CGT est satisfaite d’avoir pu obtenir gain de cause en la matière, car c’était notre demande que le cout du nettoyage des tenues soit pris en charge par la collectivité**

**Point VII : Communications relatives :**

**- aux travaux de rénovation des bureaux et circulations sur le site Invalides ;**

questions CGT **:**

On parle de 342 bureaux mais cela représente combien d’agents ?

Il est proposé de déplacer les agents dans des bureaux d’accueil mais comment va être garanti l’accès aux applications métiers et aux espaces de stockages dédiés aux unités ?

Nous  souhaitons également que le « référent travaux » soient connus pour pouvoir être des relais efficaces auprès des agents.

Réponse de l’UPMG : les espaces seront exactement conformes aux environnements des bureaux, une visite des travaux sera effectuée par la délégation du CHS

**- aux travaux de rénovation d’un des trois ascenseurs de l’entrée du site 142 rue du Bac.**

La CGT est intervenue à de multiples reprises en avril et en mai auprès de l’UPMG, de l’UPRH et de Me SABBAN pour :

-          **Alerter sur les incidents du chantier**

-          **Demander à ce que le nouvel ascenseur dénommé« monte charge » soit bien un ascenseur dédié au personnel**

-          **Demander  un recensement exhaustif des incidents**

C’est pour toutes ces raisons que nous avons demandé de faire figurer ce point, en point de l’ordre du jour, et non plus en questions diverses, de sorte que le débat puisse avoir lieu,.– demande à laquelle Me SABBAN a accédé.

Pour rappel,

-          **sur les incidents du chantier** (béton liquide qui écroule une dalle de plafond, fuites d’eau dans les bureaux, bruit assourdissants marteau-piqueur, fumée et odeurs prenantes suite à des travaux de soudures …) et tout cela durant les horaires de travail et également dans les parties communes, ce qui a exposé de fait les agents mais également les partenaires reçus dans les locaux de la Région.

-          **La dénomination du nouvel ascenseur « monte charge » n’étant pas à notre avis fortuite il nous a été confirmé depuis que c’est bien un ascenseur dédié au personnel**

-          **Enfin, le recensement exhaustif des incidents**

*Alors évidemment on peut dire que nous n’avons pas eu de chances et que nous sommes  tombés sur une entreprise peu sérieuse et se dire que le bon marché ne tient pas ses engagements*,

**« Sauf que le 22 septembre 2009**, la CGT saisissait la DGS de l’époque Me BARBAROUX car « les collègues de l’UDEV au 3ème étage du 142 rue du BAC se plaignaient: des nuisances et risques dues aux travaux du 4ème étage (fuites d’eau, plafond qui s’écroulaient, bruit assourdissant…) »——- **Donc on prend les mêmes et on recommence ?**

**Alors même si nous avons des motifs de satisfaction dans la très grande réactivité de nos collègues des services de l’UPMG et la bonne communication avec son responsable M. DAEHN**,

Nous ne pouvons évidemment pas nous satisfaire que l’UPMG soit les pompiers de service du Bon marché.

Eu égard au prix des loyers , la CGT propose que des contreparties financières soient envisagées en conséquence des dommages subis.

* Réponse de l’UPMG : le bail ne nous le permet pas

Concernant le compte rendu de la rencontre du 22 mai dernier, si cela répond à certaines de nos demandes, **Il nous reste néanmoins un certain nombre d’interrogations, portant sur :**

L’accès à nos locaux aux personnes en situation de handicap et en particulier à mobilité réduite.

-          La solution pour pallier aux les pannes récurrentes sur des ascenseurs est problématique :

o   En effet, le monte-charge 38 rue de sèvres est utilisé pour les livraisons et l’approvisionnement du bon marché. En clair, nous proposons aux collègues ou aux invités de la région qui seraient en fauteuil roulant de passer par un couloir encombré par des palettes et des stocks alimentaires puis dans un monte-charge souvent sale car transportant des marchandises. Pour information ce monte charge tombe aussi en panne régulièrement.

o   De plus, si le gardien accompagne la personne dans le monte-charge il n’est donc plus à l’accueil du 142 pour surveiller les allées et venues et guider les visiteurs ? enfin, les gardiens ne sont absolument pas formés au premier secours.

-          Concernant les conditions de contrôle des engagements du bon marché et les modalités de suivi par les membres du CHS de ce chantier.

-          Concernant les conditions de sécurité et d’évacuation des locaux durant les travaux (rappelons quand même, 2 mois de tergiversation avec le bon marché pour clarifier la localisation du point de rassemblement du bâtiment et convenir d’un emplacement temporaire sur l’emplacement initial rue de Sèvres).

o   **Reste la question de l’ouverture de la grille dans l’aire d’attente pour accéder au chemin d’évacuation. Ce point est-il résolu à ce jour ?**

§  Réponse de l’UPRH: je vois avec l’ACMO et je vous réponds

§  Intervention de Me SABBAN : ce n’est pas responsable de mettre en doute la bonne foi du Bon Marché…

o   Réponse CGT : ce sont des faits et non des affabulations, d’où notre question !

**Point VIII : Personnalisation des badges d’accès pour les agents des sites de la Région.**

Il est proposé l’ouverture par des portillons automatiques avec ouverture par badge sur le site invalides,

1ere question : ca va couter combien ? Nous sommes dans une période de restriction budgétaire, il y a peut-être d’autres priorités qu’un portillon automatique. Nous sommes dans une logique sécuritaire : installation de caméras…

Remarque : il est proposé en point 8 la production de nouveaux badges avec photo

Pourquoi des badges avec photo puisque tout sera  sécurisé a invalides et Barbet et que les unités délocalisées ont déjà des  interphones ou entrée a code.

**La CGT estime que soit on sécurise par des codes etc… soit par présentation d’une carte la carte professionnelle. Donc ce sont des dépenses superflues dans le contexte budgétaire.**

Concernant le recours à une société privé de gardiennage qui après avoir été voté en CTP pour le seul Dimanche, s’est généralisé à tous les jours de la semaine, sans passage en CTP.

* LA CGT réitère sa demande car cela  relève de l’organisation et donc cela doit passer en CTP.